

Avis d'appel public à la concurrence (procédure adaptée)

1 - Maître de l'ouvrage :

Dénomination : Commune de VEAUCHE
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire, Christian SAPY
Adresse : B.P. 2 - Place Jacques Raffin – 42340 VEAUCHE

2 - Objet du marché :

Travaux de construction d'un bassin d'orage en tête de station d'épuration communale sur les bords de Loire
Lot N°1 : Réseaux
Lot N°2 : Génie-civil & équipements

3 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères annoncés dans le règlement de la consultation à savoir :

- La valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique notée sur 60 points
- Le prix total de l'offre tel que présenté sur l'acte d'engagement noté sur 40 points

4 - Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 58 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, **les variantes sont autorisées pour le lot n°2 uniquement** dans les conditions suivantes :

Variantes autorisées sur le type d'équipements suivant : pompage, systèmes de nettoyage du bassin, dégrillage, fondations, étanchéité de la dalle supérieure, trappes étanches, dans la mesure où cela ne remet pas en question les aspects fonctionnels, ni l'implantation et la configuration géométrique des ouvrages.

Les variantes devront dans tous les cas respecter les emprises foncières prédéfinies et les besoins fonctionnels à satisfaire.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation et peuvent présenter une seule variante.

Pour la variante présentée, le candidat devra :

Justifier les raisons techniques et financières qui l'ont conduit à ces choix particuliers ;

Préciser l'ensemble des dérogations apportées au C.C.T.P. et aux autres pièces du marché.

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

5 - Période d'exécution :

Les travaux devront être achevés au plus tard le 30/06/2019.

6 - Date limite de réception des offres :

Les offres devront parvenir en Mairie de Veauche avant :
le Vendredi 18 mai 2018 - 12 h 00

7 - Langue pouvant être utilisée dans les demandes de participation et les offres :

Française

8 - Durée de validité des offres :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres

9 - Justifications à produire :

Voir règlement de la consultation.

10 - Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) :

L'avis d'appel public à la concurrence est publié sur le site de la ville de Veauche : <https://www.veauche.fr/>

Le dossier est téléchargeable sur le site : <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Le dossier de consultation des prestataires peut, à titre exceptionnel, être remis gratuitement au candidat qui en fera la demande expresse comportant le nom, l'adresse et un contact mail du candidat transmise :

Par mail : commande.publique@veauche.fr ou par Tél : 04 77 36 82 82

11 - Modalités de transmission des propositions :

Transmission par voie dématérialisée
(consulter les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation AWS).

Transmission sur support papier à l'adresse ci-dessus, sous pli cacheté.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention :

« **Travaux de construction d'un bassin d'orage en tête de station d'épuration communale sur les bords de Loire**

Lot N° : »

Ne pas ouvrir

12 - Modalités de financement :

Emprunt – Subventions

13 - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon – 184, Rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03

14 - Renseignements administratifs et techniques :

Voir règlement de la consultation.

15 - Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 06 avril 2018